

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 6 juillet 2012

Communiqué de presse

Approbation du Plan directeur cantonal des forêts (PDCF)

Le Gouvernement a approuvé le Plan directeur cantonal des forêts. Ce document stratégique définit les objectifs et les mesures de la politique forestière cantonale. Le PDCF a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2011. Il est transmis pour ratification au Parlement.

Les législations fédérale et cantonale sur les forêts demandent l'établissement d'un Plan directeur cantonal des forêts. Le PDCF est structuré selon les différentes fonctions de la forêt devant être durablement garanties (production de bois, protection de la nature et du paysage, protection contre les dangers naturels, accueil du public...). Il met en évidence les massifs de forêts présentant un intérêt public important.

Les orientations stratégiques cantonales envers l'aire forestière y sont formalisées. Le Gouvernement a défini 9 objectifs stratégiques dans le cadre de sa politique forestière:

- L'aire forestière est conservée et sa qualité est développée
- L'économie forestière est performante
- Le potentiel local de production de bois est mis à profit
- Les valeurs naturelles et paysagères sont préservées et développées
- Les pâturages boisés sont préservés et valorisés
- L'apport de la forêt à la protection des personnes et des biens est garanti
- L'accueil du public est assuré dans le respect du milieu forestier
- Les infrastructures, le patrimoine et les services rendus par la forêt sont pérennisés
- La santé de l'écosystème forestier est assurée

Le PDCF prévoit de nombreuses mesures qui devront progressivement être concrétisées dans le terrain auprès des propriétaires des forêts. Ces mesures seront réalisés conformément aux bases légales existantes et aux ressources financières allouées.

La consultation publique a montré une bonne acceptation de ce projet de la part des instances consultées. Le principal grief avancé était un manque de visibilité et de soutien à la production de bois indigène. Différentes adaptations ont donc été apportées au PDCF. Le résultat de la consultation est consigné dans un rapport disponible, tout comme le PDCF approuvé par le Gouvernement, sous www.jura.ch/pdcf.

Personnes de contact: Philippe Receveur, Ministre de l'Environnement et de l'Équipement (032 420 53 00), et Patrice Eschmann, Responsable du domaine Forêts à l'Office de l'environnement (032 420 48 33).